



BAC +2

BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique

OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif est de former des spécialistes des procédés et systèmes automatisés mis en œuvre dans les diverses industries.

LES DEBOUCHES

- Technicien Bureau d'Etudes
- Technicien Montage et Maintenance
- Chef d'agence d'une société de prestation de services dans le domaine du Contrôle Industriel et de la Régulation Automatique

DOMAINES D'ACTIVITE

Santé / Sécurité / Environnement / Energie / Automobile

LES MODALITES

Places disponibles

15 apprentis

Rythme de l'alternance

- 2 à 3 semaines en formation et 2 à 3 semaines en entreprise
- Sur 2 ans

Procédure de recrutement

Etude du dossier et entretien de motivation

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Public concerné

Jeune ayant moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage

Diplômes requis

- Bac S, STI, STL PLPI et STL CLPI
- 1^{ère} année d'études supérieures

Important !

Inscrivez-vous dès maintenant et découvrez les offres de contrat sur www.afi24.org

Votre inscription ne sera définitive qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Il est recommandé de chercher au plus tôt son entreprise d'accueil.

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Lycée Pierre-Gilles de Gennes - ENCPB

11, rue Pirandello
75013 PARIS

AFI 24

**Immeuble KUPKA A
18, rue Hoche
92980 PARIS
LA DEFENSE CEDEX**

Tél. : 01 49 67 03 00

Fax : 01 49 67 05 49

Mail : info@afi24.org

Candidature en ligne

www.afi24.org

ENTREPRISES PARTENAIRES

YOKOGAWA, AIR
LIQUIDE, CEGELEC,
GRT Gaz, EDF, RTE,
Lyonnaise des Eaux,
Aéroports de Paris,
Novergie, INZO,
TIRU, Lafarge
Ciments, SIAAP

PROGRAMME

1500 Heures

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements de spécialité

Chimie et Physique Industrielles	425 h
Physique Appliquée	345 h
Régulation	196 h
Automatismes	184 h
Instrumentation	168 h

Enseignements généraux

Mathématiques	161 h
Anglais	92 h
Français	69 h

Un parcours **Sauveteur Secouriste du Travail** et un parcours **Santé Sécurité Environnement** sont inclus dans le programme.

Statut de l'apprenti

Salarié :

Droits et obligations identiques à ceux des autres salariés de l'entreprise d'accueil (protection sociale, respect des horaires...).

Ceci est valable durant les périodes en entreprise, comme durant les périodes de cours.

Rémunération

	18 – 20 ans % du SMIC	Plus de 21 ans % du SMIC (1)
1ère année du cycle de formation	41 %	53 %
2ème année du cycle de formation	49 %	61 %
3ème année du cycle de formation	65 %	78 %

(1) : % du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi si plus favorable